

TERMES DE REFERENCE

Evaluation du projet « IRF 217 Peers for Peace Building Social Cohesion in Mopti and Segou Regions »

I. Contexte et justification

La crise longue et complexe qui persiste dans le nord du Mali empiète de plus en plus sur les régions centrales. Les régions de Mopti et Ségou montrent des tendances particulièrement inquiétantes en ce qui concerne l'environnement de protection des civils, caractérisé par une recrudescence du banditisme et de la criminalité visant les populations civiles, des attaques asymétriques contre des populations civiles et les forces de défense et de sécurité en charge de la quiétude sociale, des tensions intercommunautaires exacerbées et des affrontements violents, le déplacement de populations violations des droits. Bien que Mopti et Ségou connaissent depuis longtemps des tensions intra- et intercommunautaires souvent liées à la gestion des ressources naturelles, notamment l'accès aux terres pastorales et aux points d'eau, ces tensions se sont considérablement intensifiées depuis 2016 en raison de la multiplication des acteurs et de la nature complexe des conflits – raison pour laquelle la deuxième phase du Fonds pour la consolidation de la paix (Peacebuilding Fund) au Mali se focalisait sur le centre du pays.

Avec un financement de la deuxième phase du Fonds pour la consolidation de la paix le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) mettent en œuvre un projet conjoint pilote innovateur qui contribue à apporter une réponse à cette situation de conflit complexe et permettrait d'identifier des stratégies pour des interventions futures dans les zones d'intervention. Ce projet vise à restaurer les mécanismes traditionnels de gestion des conflits et débloquer le capital économique et social des pairs pour la paix (Peers of Peace) dans les régions de Mopti et Ségou pour la construction d'une plus grande cohésion sociale et l'atténuation des conflits inter et intracommunautaires. Ce projet pilote cherche à répondre à certaines des causes profondes des conflits traditionnels autour de la gestion de ressources naturels. En éliminant l'un des principaux moteurs de conflits dans ces zones, le projet vise à réduire la vulnérabilité, améliorer l'autonomie et la résilience des populations déplacées par force et des communautés locales et assurer une meilleure assise pour le lien humanitaire-développement-paix.

Mis en œuvre depuis janvier 2018 l'objectif du projet est de restaurer le tissu social des communautés grâce à l'utilisation efficace et durable des mécanismes de prévention et de

gestion des conflits soutenus par des Pairs pour la Paix (Peers for Peace) issus de 500 ménages dans les régions de Mopti et de Ségou. L'amélioration des moyens d'existence par le biais d'Activités génératrices de revenu (AGR) réduira leur vulnérabilité et augmentera leur autonomie pour devenir des agents de changement actifs et pacifiques. Le projet couvre vingt communautés réparties sur six communes dans six cercles d'intervention (voir annexe 1) et la mise en œuvre directe est assurée par des ONG partenaires coopérants. Le projet s'appuie sur une approche de synergie programmatique et les trois agences forment un consortium dont le PAM est le chef de file et coordonne l'évaluation.

Ainsi, ces TDRs sont développés pour réaliser l'évaluation finale du projet.

II. Objectifs de l'évaluation

1. Objectif général

L'objectif est de conduire une évaluation sur l'acquis du projet conjoint et l'effets auprès des ménages et communautés ciblés afin de connaître et documenter les changements qui ont eu lieu au cours de l'intervention. Cette étude permettra d'évaluer la valeur ajoutée de l'approche conjointe des trois agences, la pertinence de l'approche innovatrice du projet (volets résolution de conflit et renforcement de moyens de subsistance) et mieux évaluer l'amélioration apportée par le projet sur les dynamiques sociales, communautaires et de conflit.

2. Objectifs spécifiques de l'évaluation

Cette évaluation de fin de projet a les objectifs suivants :

- Evaluer globalement les résultats atteints par le projet ;
- Evaluer si et dans quelle mesure le projet a eu un effet réel en termes de consolidation de la paix dans la zone ciblée de façon directe ou à travers des effets catalytiques, y compris la pertinence de la théorie de changement (la logique de l'approche) proposée par le projet autour des dividendes de la paix ;
- Evaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'effet des actions menées par le projet par rapport aux objectifs visés ainsi que les mécanismes en place pour la pérennisation des résultats ;
- Evaluer le niveau de satisfaction des différents acteurs clés par rapport au projet lui-même et aux résultats atteints ;
- Identifier les principaux enseignements à tirer de la mise en œuvre du projet, ainsi que les bonnes pratiques qui pourront être répliquées ;
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ; sur cette base, formuler des recommandations sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention.

3. Questions relatives à l'évaluation et critères d'évaluation

3.1 Analyse de la pertinence du projet

La mission évaluera dans quelle mesure la théorie de changement et l'approche du projet étaient pertinentes. Elle évaluera également dans quelle mesure les objectifs envisagés par le projet lors de sa conception ont répondu aux besoins urgents et de consolidation de la paix de la zone ciblée, par rapport aux priorités nationales et attentes des communautés bénéficiaires.

La cohérence du projet par rapport aux objectifs de développement du Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF), notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix, la bonne gouvernance, la sécurité, la promotion du genre, l'inclusion des jeunes dits à risque ainsi que par rapport à la stratégie du Gouvernement et aux activités des autres partenaires impliqués sont également des éléments à apprécier. Une attention particulière sera portée au respect des engagements et principes des Nations Unies en ce qui concerne le renforcement des capacités, la croissance inclusive et la prise en compte de la situation spécifique des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. L'évolution du contexte (politique, économique, social, institutionnel) et ses conséquences sur le déroulement du projet devront également être examinés.

3.2 Analyse de l'efficacité du projet

La mission apportera une appréciation sur le coût-efficacité en termes d'équilibre entre les résultats atteints et l'utilisation des ressources humaines et financières du projet. Elle évaluera dans quelle mesure le projet a répondu aux besoins urgents et aux priorités du Gouvernement en général et des communautés en particulier. Elle évaluera l'exécution du projet par chacune des trois agences du SNU, les activités menées selon l'approche préconisée, les ressources disponibles et les résultats atteints.

3.3 Analyse de l'efficacité du projet

La mission déterminera dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints. Elle évaluera également dans quelle mesure lesdits résultats ont contribué à la réalisation des objectifs de consolidation de la paix fixés par le projet, des objectifs du Gouvernement, des objectifs des agences onusiennes et des attentes des populations en matière de paix et sécurité et de développement d'opportunités économiques et catalytiques. L'évaluation fera références aux preuves concrètes pour chacun des résultats évalués.

3.4 Analyse de la durabilité du projet

La mission analysera si les résultats du projet sont susceptibles de perdurer. La mission appréciera si les conditions sont réunies, en particulier le degré d'engagement des parties

prenantes (Gouvernement, SNU, ONG, bénéficiaires), pour la pérennisation des activités de réinsertion socioéconomique pour les jeunes dans le but de trouver des solutions à long terme. Une attention particulière sera accordée à l'implication des bénéficiaires dans la conception, la réalisation et le suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité au-delà du projet, ainsi que la prise en compte des leçons tirées et les stratégies envisagées pour assurer la valorisation, la réplication ou l'extension des résultats atteints. De même les effets catalytiques (financiers ou autres) du projet sont à examiner.

3.5 Analyse des thèmes transversaux

Au cours de l'évaluation, la mission indiquera dans quelle mesure les jeunes femmes et les jeunes gens marginalisés ou à risque de marginalisation ou de violence ont été pris en compte dans la mise en œuvre du projet dans ses différentes composantes et à toutes les étapes du projet. Elle indiquera également les changements encouragés par le projet en termes d'équité et de respect des droits de l'homme en s'appuyant sur des données ventilées, des rapports de suivi, des lettres d'accords notamment avec les communes et les ONG, des rapports d'activités et des entretiens avec les bénéficiaires, en veillant à ventiler les données par sexe.

3.6 Elaboration des recommandations

La mission présentera les principaux enseignements à tirer de la mise en œuvre du projet, surtout sur les liens entre les activités socio-économiques soutenues et la consolidation de la paix et sur le ciblage de bénéficiaires, ainsi que les bonnes pratiques qui pourront être répliquées et proposera des recommandations ciblées par agence/institution de mise en œuvre et par composante du projet, portant sur la conception, la gestion et la pérennisation des projets de consolidation de la paix prenant en compte la contribution et l'implication des jeunes et des femmes. Des recommandations pour orienter l'élaboration de projets IRF seront également attendues.

4. Questions d'évaluation

A partir de la théorie de changement des trois agences qui est la suivante :

Si les structures communautaires de prévention et de transformation des conflits sont renforcées et si les moyens de subsistance locaux sont améliorés grâce à des activités génératrices de revenus, *alors* les communautés seront plus résilientes aux conflits violents liés à la gestion des ressources naturelles, le tissu social sera restauré et la cohésion sociale accroîtra.

Les questions spécifiques auxquelles l'évaluation répondra sont les suivantes :

1. Quels sont les effets de l'intervention des trois agences et leurs partenaires coopérants sur les communautés bénéficiaires ?

2. Quelle a été l'évolution en termes de niveau de conflictualité (endo et exogène) dans les communautés ciblées pendant la durée du projet ? Il s'agira non seulement de comptabiliser les cas de conflits qui ont été orientés vers (et résolus par) les mécanismes de résolution de conflit ainsi que la satisfaction des résultats, mais également d'identifier les cas de conflits non-résolus (nombre et sévérité) et établir si le niveau de conflictualité a diminué. Au cas où un changement a eu lieu pourra-t-il être attribué à l'intervention des trois agences et leurs partenaires. Existe-t-il des explications alternatives (déploiement d'agents de sécurité, etc.).
3. Quelle a été l'évolution dans la cohésion sociale (selon les définitions et critères établis dans le document de projet et la méthodologie du consultant) dans les communautés d'intervention pendant la durée du projet ?
4. Quel a été le rôle des activités classées sous effet 2 (appui aux moyens de subsistance) en permettant aux communautés bénéficiaires de résister des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ? Quelle est la contribution à la consolidation de la paix de ce genre d'activités. Passera-t-elle, le cas échéant, à travers la réhabilitation et/ou augmentation de la base de ressources ou par l'implication active de bénéficiaires dans des mécanismes de résolution de conflit ?
5. Quelles sont les limites et apports effectifs de l'approche conjointe des trois agences ?
6. Quels sont les facteurs de risques d'impact négatifs et obstacles liés à la mise en œuvre des programmes suivant l'approches des trois agences ?
7. Quelle a été la valeur ajoutée et le défis de l'approche et organisation du projet – les modalités de collaboration et coordination parmi les trois agences et leurs partenaires coopérants ?
8. Quel est le bilan de la théorie de changement en termes de faisabilité et intégration méthodologique dans le projet ?
9. Quelle a été la collaboration avec les autorités administratives et municipales et les services techniques dans les zones d'intervention ?

III. Méthodologie

1. Approche

L'évaluation se reposera sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative et la méthodologie du consultant / bureau d'étude, la collecte de données et leur analyse reflèteront cette approche.

La partie **quantitative** visera à documenter les effets principaux du projet à travers de données chiffres collectés auprès de bénéficiaires directs et bénéficiaires indirects du projet. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre logique du projet comme son point de départ.

- L'évaluation réunira les données nécessaires pour renseigner les indicateurs au niveau d'effet du cadre logique. Ceci comprendra dans certains cas d'établir des valeurs de référence pour certains indicateurs à travers des enquêtes rétrospectives.
- D'ailleurs, pour approfondir l'analyse de son approche et sa pertinence le consortium

souhaite transcender le cadre logique du document de projet. Des experts en matière de paix/conflit ont entamé un travail préalable et proposé un nombre d'indicateurs quantitatifs à intégrer dans l'évaluation finale du projet. Ces TDR incluent ainsi une revue du cadre de logique du projet et les indicateurs additionnels à intégrer dans l'analyse des effets du projet. Le consultant / bureau d'étude proposera des moyens de vérifications, etc. pour la validation du PAM. Il s'agira également de mieux définir des indicateurs, y compris les moyes de vérification, afin de documenter et tenir compte des facteurs/variables externes et internes qui doivent être soit contrôlés soit pris en compte dans l'analyse des acquis du projet, par exemple le déploiement d'agents de sécurité dans les zones d'intervention.

La partie **qualitative** complétera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet pourrait contribuer à la cohésion sociale et la réduction du niveau de conflictualité. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative a pour but de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects et les questionnaires et guides d'entretien comprendront des questions ouvertes permettant aux personnes sondées de s'exprimer librement.

2. Collecte de données

La collecte de données se fera à partir de questionnaires et guides d'entretien qui seront administrés au niveau communautaire et ménage.

Les données seront collectées dans chaque commune ciblée via les outils suivants :

- Entretiens individuels (semi directifs et directifs) ;
- Groupes de discussions (opérés dans des conditions favorables) ;
- Méthodologies/outils quantitatifs et qualitatifs innovateurs (par exemple technique de 'most significant change', cartes de mouvement, fiches d'évaluation des communautés, etc.) proposés par le consultant / bureau d'étude et dont la pertinence sera appréciée par le PAM.

Les outils seront élaborés de manière à également recueillir de l'information auprès des acteurs concernés par la transhumance et en concordance avec les différents niveaux thématiques considérés dans l'étude. Ces outils permettront de capturer les perspectives de ces acteurs, de les comparer et de les confronter lors de l'analyse.

Dans chaque commune d'intervention, les activités suivantes seront réalisées (les mêmes acteurs peuvent être interviewés plusieurs fois pour approfondissement et en fonction des problématiques complémentaires, notamment des acteurs indisponibles sur la durée de l'entretien, des experts techniques des collectivités, des ressortissants locaux soucieux de ne pas s'exposer lors d'entretiens avec les enquêteurs) :

- Entretiens individuels avec des bénéficiaires directs
- Entretiens individuels avec des bénéficiaires indirects
- Groupes de discussions avec des bénéficiaires directs et indirects
- Entretiens avec les autorités locales
- Le consultant / bureau d'étude aura également la latitude de proposer d'autres activités dont la pertinence sera appréciée par le PAM.

3. Echantillonnage

L'évaluation concerne deux groupes de bénéficiaires i) les 500 « pairs pour la paix » ou les bénéficiaires directs, et ii) les communautés d'intervention. Pour le premier groupe l'échantillonnage sera plus large comparativement au deuxième groupe et le consultant / bureau d'étude veillera à réaliser des entretiens avec le plus grand nombre possible de bénéficiaires directs. Tous les 20 sites d'intervention seront couverts par l'évaluation – sauf en cas de raisons sécuritaires. Le cas échéant le consultant / bureau d'étude informera le PAM de tout contraindre d'accès avant et au cours de l'évaluation.

Les critères qui seront utilisés afin d'établir l'échantillonnage sont les suivants :

- les ménages bénéficiaires du projet – les 500 « pairs pour la paix » identifiés selon les critères du document du projet, notamment leur vulnérabilité et implication dans les mécanismes de résolution de conflit
- les bénéficiaires indirect du projet à interroger seront identifiés :
 - Membres de tout group de moyens de subsistance présent dans les sites d'intervention (agriculture/ élevage/ maraichage/ commerce) ;
 - Membres de toute ethnie présente dans les sites d'intervention ;
 - Les membres de comités/structures/mécanismes locaux de résolution de conflit – quel que soit leur relation au projet ;
 - les autorités locales (mairie, services techniques, services de sécurité) ;
 - des vulnérables (selon les critères établis dans le document du projet) non-bénéficiaires du projet.

Un village/site témoin par région sera sélectionné et sera analysé afin d'établir un référent de base « neutre » dans l'optique de consolider les suivis et évaluation d'impact des programmes sur les sites cibles. La sélection sera préétablie sur les bases suivantes mais pourrait faire toutefois l'objet d'une actualisation dans les premiers jours de déploiement : un certain niveau de conflictualité, pas d'activité PAM/HCR/FAO ; pas d'interventions de résolution de conflit et de cohésion sociale (s'il y a une autre ONG il s'agit de déterminer quelle structure, quel programme ainsi que la période d'intervention) ; coexistence d'au moins deux communautés.

IV. Obligations du Consultant / Bureau d'étude

Informations utiles au préalable :

L'équipe du PAM partagera au bureau d'étude les documents préalables à l'élaboration de la méthodologie de l'étude de base, notamment : le document de projet, les rapports intermédiaires soumis à PBF, le plan de suivi-évaluation, les lignes directrices de suivi-évaluation du PAM, du HCR et de la FAO, la liste des communes et sites ciblés par le projet, toute documentation des séances de Planification Communautaire Participative réalisées au début du projet, les contacts des ONG de suivi de tiers partie (TPM) et ONG partenaires coopérants et tout autre document utile.

Le PAM est en train d'explorer la possibilité de mener des exercices de mVAM ou des collectes des données additionnels parmi les TPM dans les zones d'intervention qui pourraient compléter la base des données quantitatives. Les données collectées à travers le mVAM / TPM seraient partagées avec le consultant le cas échéant.

D'autres projets d'envergure à travers des consortia d'agences onusiennes bénéficiaires d'un financement du PBF réaliseront également des évaluations pendant la même période. Le bureau d'étude pourra éventuellement échanger avec les structures travaillant sur les études de base dans le cadre de ces projets, le PAM facilitera le contact à travers le secrétariat du PBF à Bamako.

Durant la prestation :

Phase A :

Le bureau d'étude sera en charge de :

1. Discussions initiales avec le PAM en vue d'une meilleure compréhension de la mission et des attentes des trois agences et la validation de la méthodologie et des outils de collecte des données.
2. Développer un chronogramme des activités prévues pour l'étude (à soumettre à la validation du PAM) ;
3. Elaborer la méthodologie de collecte de données (à soumettre à la validation du PAM) ;
4. Concevoir et développer les outils de collecte conformément aux données à collecter mentionnées dans les données particulières et selon les sources et cibles (à soumettre à la validation du PAM) ;
5. Finaliser et valider les données à recueillir,
6. Programmer les questionnaires et outils d'enquête avec ODK (optionnel)
7. Effectuer le pré-test des questionnaires avant de les finaliser

Phase B :

Afin de garantir la qualité et la fiabilité des données, le consultant/bureau d'étude assurera la supervision de la collecte des données selon ses standards et procédures. Le consultant soumettra un rapport de commencement au PAM.

Phase C :

Le consultant/bureau d'étude assurera le traitement, les analyses des données et le reportage et proposera un format de rapport, de maximum 25 pages, annexes non incluses, visant à répondre aux questions de recherche (voir modèle en annexe 2). Le PAM validera le format du rapport et du fiche. Le consultant/bureau d'étude rédigera une fiche succincte de résumé (max 4 page) sur la base d'un canevas standard que sera mis à disposition par le PAM.

Les conclusions de l'évaluation feront la synthèse des principales constatations et résultats concernant chacune des questions d'évaluation évoquées au point 2 ci-dessus « Questions d'évaluation ».

Elles mettront particulièrement en évidence les éléments suivants :

- Les facteurs de succès et d'échec de l'approche du projet ;
- Les spécificités, les meilleures pratiques, les points forts et points faibles du projet relativement aux interventions similaires d'autres opérateurs dans la même zone ou dans d'autres contextes.

Les recommandations seront adressées aux différentes parties prenantes du projet (agences, ONG, bénéficiaires directs et indirects). Elles se baseront sur des preuves concrètes, seront pertinentes, ciblées, clairement formulées et réalisables.

V. Contribution du client dans la réalisation de la prestation

Le PAM, le HCR, la FAO et ses partenaires coopérants appuieront le consultant/bureau d'étude pour la réalisation de l'étude de base et notamment :

- Le partage des documents disponibles à l'élaboration de la méthodologie et outils d'enquête
- Les contacts nécessaires pour finaliser la méthodologie et outils de collecte (chargés de programme des trois agences, chargés d'études spécifiques, structures participant à d'autres études de base similaires, partenaires coopérants, TPM)

VI. Livrables

Les livrables suivants seront demandés du consultant :

1. Méthodologie :

- Chronogramme des activités
- Méthodologie de l'évaluation
- Questionnaires et autres outils de collecte de données format word/excel

2. Rapport : Maximum de 25 pages, annexes non incluses (voir modèle en annexe 2)

- Rapport de déroulement de la phase B/rapport de commencement
- Rapport provisoire de l'étude en version électronique
- Rapport final en version électronique après approbation au niveau du PAM/PBSO
- Résumé succinct de 4 pages sur la base du canevas fourni par le PAM

3. Bases de données et outil de recueil des informations :

- Base de données et tableaux de collecte de données à partager avec le PAM.

VII. Chronogramme indicatif de l'étude

Le chronogramme ci-dessous est illustratif et le consultant / bureau d'étude proposera un plan de travail détaillé dans la proposition technique. A titre indicatif il prévu que le consultant / bureau d'étude utilisera 30 jours ouvrables, toute étape de l'évaluation incluse. Les propositions reçues seront évaluées en fonction de la faisabilité du plan de travail ainsi que le budget.

Etapes-clé	Mai		Juin				Juillet				Août			
	S 3	S 4	S 1	S 2	S 3	S 4	S 1	S 2	S 3	S 4	S 1	S 2	S 3	S 4
Réunions préparatoires	■	■												
Revue documentaire	■	■	■											
Elaboration de la méthodologie et outils		■	■	■										
Collecte des données					■	■	■	■						
Rapport de commencement									■					
Analyse des résultats préliminaires									■	■	■			
Rapport préliminaire, note de synthèse et présentation											■			
Rapport final														■

Le consultant s'engagera à soumettre le premier draft du rapport avant la fin du mois d'août 2019. Cela constitue une condition indispensable.

VIII. Qualification du personnel du consultant / bureau d'étude

L'équipe du consultant / bureau d'étude doit être au moins composée des personnels ayant les compétences suivantes :

- Solide expérience dans le domaine de la consolidation de la paix, cohésion sociale, sciences sociales
- Solide expérience (plus de 5 ans) dans ce type d'étude
- Très bonne connaissance de la zone d'intervention (les régions de Ségou et Mopti).
- Maîtrise parfaite de langue française et langues locales. Une bonne maîtrise de l'anglais sera un atout.
- Excellente capacité de synthèse et de rédaction de rapport et de résumés

Le PAM prévoit que la collecte de données soit effectuée par le consultant/bureau d'étude qui inclut des enquêteurs qui ont le savoir-faire, l'expertise et une maîtrise des zones ciblées par l'étude de base.

IX. Elaboration du Budget :

Le consultant / bureau d'étude élaborera le budget détaillé de ce travail spécifiant les quantités des besoins et les coûts unitaires.

X. Proposition à soumettre auprès du PAM :

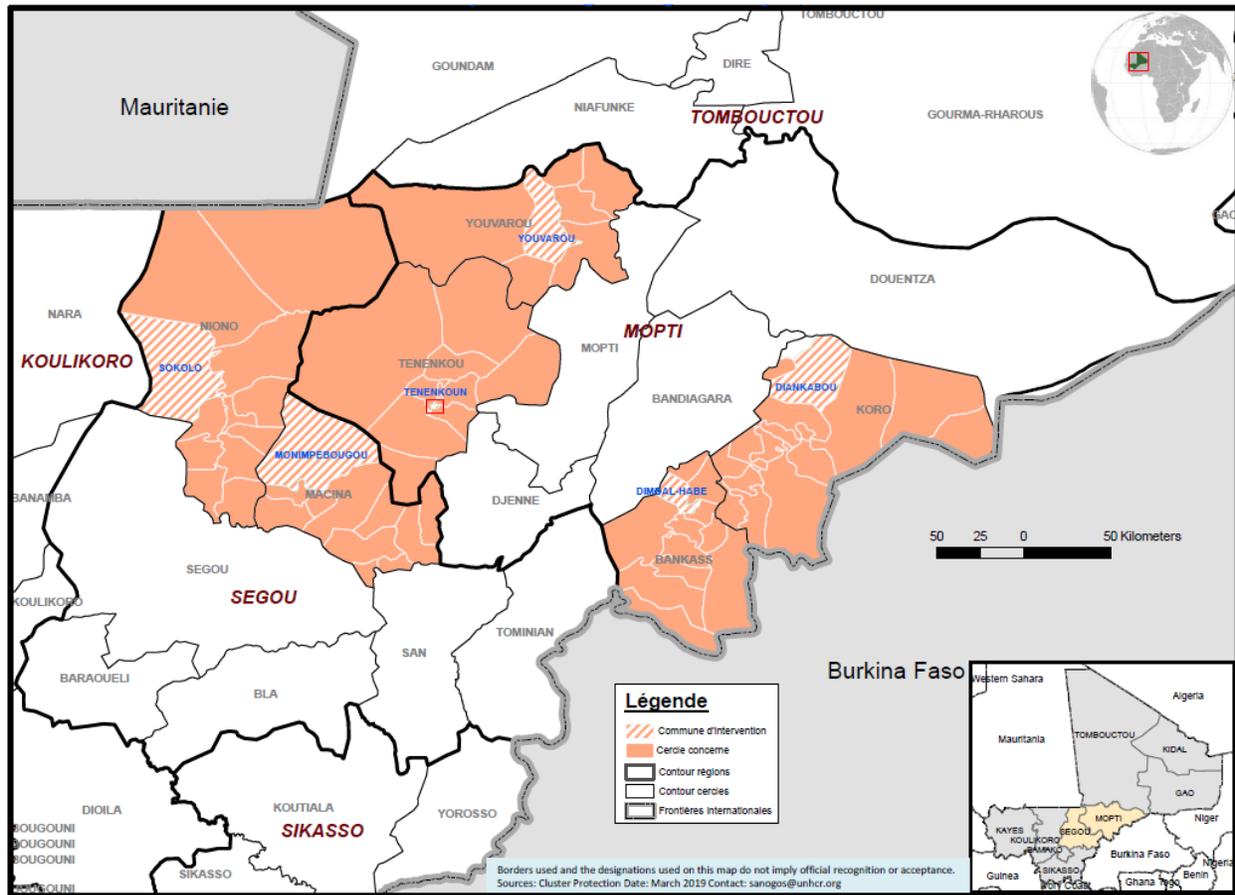
1. Proposition technique constituée par :

- Les CV des consultants proposés pour l'étude (voir qualifications requises en annexe 3);
- Une note de 3/4 pages résumant (i) la compréhension des TDR, et (ii) la méthodologie détaillée qui inclut les objectifs proposés et la démarche, une proposition d'échantillonnage et la description des tâches prévues ;
- Un échancier détaillant le planning d'exécution des travaux ;
- Une présentation de l'expérience du consultant / bureau d'étude ;
- Les preuves et références de contrats similaires.

2. Proposition de Budget

A envoyer par courrier électronique avant **le 8 mai 2019** à l'adresse suivante : jonas.klange@wfp.org avec comme objet : Offre Evaluation Projet PBF.

Annexe 1 : Localités de l'évaluation :



Annexe 2 : Modèle de rapport d'évaluation

- 1) Titre
 - Nom de l'évaluation
 - Calendrier de l'évaluation et date du rapport
 - Pays de l'intervention d'évaluation
 - Nom des consultants
 - Nom de l'organisation initiant l'évaluation
 - Remerciements
- 2) Table des matières
 - Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
- 3) Liste des acronymes et abréviations
- 4) Résumé analytique (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
- 5) Introduction
- 6) Description de l'intervention
- 7) Etendue de l'évaluation et objectifs
- 8) Approche et méthodes d'évaluation

9) Analyse des données

10) Dédutions et conclusions

- Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d'évaluation)

11) Recommandations

- Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d'évaluation)

12) Enseignement tirés sous-section spécifique y compris sur le genre

13) Annexes du rapport

- TDR pour l'évaluation

- Matrice de conception d'évaluation

- Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités

- Liste des documents d'aide révisés

- Cadre des résultats du programme

- Tableaux de résumé des déductions

- Cartographie des interventions prenant en compte les cibles, les zones et les activités

Annexe 3 : Qualifications et expériences requises

Education :

- Maîtrise en sciences politiques, sciences sociales, droits de l'homme ou domaines similaires.

Expérience :

- Expérience professionnelle dans l'évaluation de projets de développement (minimum 05 évaluations) ;

- Expérience professionnelle spécifique en matière de gestion et évaluation des projets de paix et / ou sécurité (minimum 5 ans) ;

- Expérience avérée dans l'analyse et traitement de données qualitatives et quantitatives sensibles au genre et aux droits de l'homme (études, enquêtes, traitement de données ...) ;

- Expérience en matière de collaboration avec les collectivités locales, les organisations de jeunes, les ONG et les OCB ;

- Bonne connaissance du contexte de paix et sécurité au Mali ;

- Bonne connaissance du Système des Nations Unies (SNU) au Mali.

Compétences :

- Aptitude à mener des analyses approfondies et à parvenir à des conclusions pertinentes dans le domaine spécifique ;

- Aptitude à travailler en équipe, à solliciter l'avis des collègues et partenaires et à valoriser leurs idées et leurs compétences ;

- Capacité de faire preuve de discernement dans les tâches assignées et de travailler sous pression dans le respect des délais ;

- Excellente capacité en matière de communication et de rédaction de rapports ;

- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Windows, Word, Excel, PowerPoint, Internet, etc...).

Langue :

- Excellente maîtrise du français oral et écrit, qui est la langue de travail ;

- La connaissance de l'anglais serait un atout.